

été une cause de trouble, et je considère que les débardeurs de Montréal sont parfaitement justifiables de se former en association pour améliorer leur position. L'honorable député de Saint-Laurent nous a dit que le seul point actuellement en litige était le refus de la part des propriétaires de navires de reconnaître l'union.

M. HEYD : Qu'entendez-vous par ces mots "reconnaître l'union" ?

M. McCREARY : C'est-à-dire qu'ils traitent avec les officiers de l'union au sujet des salaires et autre questions.

M. HAGGART : Cela ne veut-il pas dire également qu'ils ne pourront employer que des membres de l'union ?

M. McCREARY : Pas nécessairement, il faut que cette restriction figure dans les règlements de l'union. L'association à laquelle le député de Saint-Laurent appartient est une union des expéditeurs de Montréal, qu'ils ont fondée pour leur propre avantage, dans le but d'exiger des taux de transport convenables, d'obtenir des taux d'assurances raisonnables, et ainsi de suite. Et l'association des fabricants, qu'est-ce que c'est, si ce n'est l'une des plus puissantes organisations qui existent au Canada, et, quant à ce qui concerne les gens de l'Ouest, l'une des plus tyranniques. Cependant, on nous dit que ces débardeurs ne se forment pas en société pour se protéger.

L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), a soulevé un autre aspect de la question: il a prétendu que ces unions n'ont pas le droit d'importer des Etats-Unis des ouvriers possédant une certaine expérience dans la même industrie. Si l'honorable député éprouvait autant de répulsion à se servir des ouvriers américains, il ne prononcerait pas d'aussi longs discours, car c'est aux Etats-Unis qu'il va puiser la majeure partie des idées qui en font la base. Les Américains se dirigent en grand nombre vers notre pays, pour exploiter nos mines et cultiver notre territoire; et je ne crois pas que l'on aie beaucoup à souffrir du fait que un ou deux d'entre eux viennent aider aux débardeurs opprimés de Montréal à protéger leurs intérêts.

Quant à l'emploi de la milice pour supprimer les unions, je suis absolument opposé à cela. En agissant ainsi, vous nuisez non seulement à la cause ouvrière, mais au système militaire qui existe au Canada. Je parlais l'autre jour à Winnipeg à un membre d'une association, qui fut durant un certain temps président du conseil des métiers et du travail. Il me fit comprendre que l'on pouvait s'attendre à des grèves. Je lui fis des reproches à ce sujet, et lui dis qu'ils allaient un peu trop loin. Il nia cette prétention de ma part en disant que tout était si cher qu'ils avaient besoin de recevoir des salaires plus élevés. Nous discutâmes ensuite la question de la milice et de ses rapports avec les unions ouvrières. Il me dit que le

temps ne tarderait guère à arriver où les hommes auraient à choisir entre appartenir à une union ouvrière ou faire partie de la milice. Que feriez-vous dans ce cas lui demandai-je ? Il me répondit : "Je suis un vieux soldat, je faisais partie de l'expédition du Manitoba commandée par lord Wolseley. J'ai aussi fait du service en 1885, lors de la rébellion, et je fais encore partie de la milice, mais s'il me faut choisir entre les deux, j'abandonnerai la milice et non l'union". Si cette idée se répand dans la milice canadienne, si un homme acquiert la certitude qu'il ne peut être membre d'une union et appartenir en même temps à la milice, comme cela aura lieu si l'on persiste à recourir à ses services pour supprimer les grèves, cela déshonorerait tout le pays. Ceux qui font eux-mêmes partie de certaines associations, ont mauvaise grâce à vouloir essayer d'empêcher ces pauvres débardeurs d'appartenir à une union. Ces associations existent dans toutes les classes, depuis le clergé en descendant l'échelle sociale.

Les fabricants, les avocats, les médecins sont formés en associations, et j'apprends avec plaisir que les agriculteurs de l'Est du Canada sont en frais de faire la même chose. Nous avons l'association des producteurs de grain dans l'ouest, et j'espère que les agriculteurs de cette partie du pays vont se former en association et affirmer leurs droits. Au sujet de l'influence de ces unions, le gérant d'une grande maison industrielle des Etats-Unis m'a dit qu'il était beaucoup plus satisfaisant de traiter avec les unions qu'avec les ouvriers non-unionistes, et quelques-unes des plus grandes institutions de ce pays exigent que tous leurs ouvriers appartiennent à une union. Elles constatent qu'il est beaucoup plus facile de traiter avec le président de l'union qu'avec un foule de gens sans contrôle. Pour ma part, je considère qu'il est du devoir du ministre du Travail d'envoyer ses représentants à Montréal pour approcher ces expéditeurs et essayer de leur faire comprendre qu'ils doivent reconnaître l'union s'ils veulent que le gouvernement continue de les protéger.

M. HEYD : Sans vouloir discuter cette question, j'aimerais à avoir une définition plus satisfaisante de cette phrase: "la reconnaissance de l'union". Que veut-elle dire ? Chaque orateur lui donne une interprétation différente, et j'aimerais que l'honorable ministre nous dise une fois pour toutes ce que les ouvriers comme le patron entendent par ces paroles.

M. KENDALL : Comme je ne suis pas au courant des détails de cette grève de Montréal, ce n'est pas mon intention de parler bien longuement sur cette question et je me contenterai de faire quelques remarques d'un caractère général. Plus tard, je soumettrai peut-être à la Chambre certaines mesures concernant cette grande question des relations entre le travail et le capital.